

# FOIRE AUX QUESTIONS

## CONSIGNES APPLICABLES LORS D'UNE PROMOTION

### En quoi consiste une promotion?

*Est considéré comme une promotion interne l'affectation à un poste comportant de meilleurs avantages (responsabilités, salaire, conditions de travail, etc.) au sein du même établissement ou de la même entreprise<sup>1</sup>.*

### Qu'entend-on par personnel d'encadrement?

*Le personnel d'encadrement assure la gestion des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles). Le personnel d'encadrement exerce une fonction de direction et détient des pouvoirs décisionnels, notamment dans le choix des objectifs et des moyens pour traduire les mandats en résultats<sup>2</sup>.*

### Qui peut être promu à un poste de cadre?

*Tout employé ou toute employée peut être promu à un poste de cadre, pourvu qu'il réponde aux critères et exigences du poste.*

### Est-ce que la notion de promotion s'applique lorsqu'un employé ou une employée quitte un service de garde pour travailler comme cadre dans un autre service de garde?

*Non. Il ne s'agit pas d'une promotion, mais plutôt d'une nouvelle embauche, car le changement de poste ne survient pas chez un même employeur.*

### Lorsqu'un ou une cadre reçoit déjà une rémunération supérieure au maximum de sa fourchette salariale et qu'il ou elle obtient une promotion, est-ce que les 5 % d'augmentation s'appliquent à la nouvelle rémunération?

*Oui. Les 5 % d'augmentation doivent être appliqués selon la méthode décrite dans le document sur les consignes applicables lors d'une promotion, lequel est disponible sur le site Internet du ministère de la Famille à l'adresse :*

---

<sup>1</sup> Gérard DION, *Dictionnaire canadien des relations du travail*, 2<sup>e</sup> édition, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 378.

<sup>2</sup> Définition tirée du site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/classification-des-emplois/#c196>.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/promotion-poste-cadre.pdf>

*Cependant, le nouveau salaire octroyé ne doit pas dépasser le maximum de la nouvelle fourchette salariale.*

Qui est responsable des promotions au sein d'un service de garde?

*Le conseil d'administration approuve les promotions ainsi que les salaires correspondants, à moins d'indication contraire selon le règlement intérieur ou la régie interne du centre de la petite enfance ou du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial.*